Fichier 3

Phasage–Cadrage

Un phasage 2027-2032 cohérent doit tenir compte de trois enjeux politiques majeurs: la reconstruction de l'École publique, la pacification durable des rapports public/privé, et la sortie progressive du cadre instauré par la loi Debré pour aller vers un régime unifié du service public d'éducation. Dans ce cadre, l'abrogation de la loi Debré ne peut être qu'un aboutissement, préparé juridiquement, financièrement et culturellement, sous peine de rallumer une "guerre scolaire" frontale.

2027-2028 : Clarification politique et cadrage

- **Affirmer dès le début du quinquennat un cap: l'éducation est un service public régalien, et toute scolarisation financée sur fonds publics est tenue aux mêmes obligations (programmes, diplômes, laïcité, mixité, contrôle).**
- **Lancer une grande conférence nationale de l'éducation associant public, privé, syndicats, familles, élus, pour fixer des principes communs et un calendrier de transformation, y compris sur le financement et la carte scolaire.**
- **Geler toute extension automatique des financements au privé (nouvelles conventions, ouvertures massives) et conditionner progressivement les aides à des exigences plus fortes de laïcité, de mixité sociale et d'accueil de tous les publics.**
- **Mandater une commission juridique et financière pour proposer, sous 18-24 mois, un nouveau statut du "service public d'éducation" et les modalités de sortie de la loi Debré (transitions pour les établissements et les personnels).**

2029-2030 : Rééquilibrage public/privé et montée en charge du service public unifié

- **Renforcer massivement l'attractivité et la capacité d'accueil du public (moyens, bâti scolaire, carte des formations, recrutement), afin que le basculement juridique ne se fasse pas avec un public affaibli ,**
- **Réviser la carte scolaire et la carte des formations (collèges, lycées, y compris pro) pour garantir une offre publique de qualité accessible à tous les territoires, en particulier là où le privé est devenu dominant.**
- **Négocier avec les réseaux privés sous contrat une convergence progressive vers un "*statut de service public d'éducation*":**
    - **Alignement complet sur les obligations de service public (mixité sociale, accueil du handicap, contrôle des recrutements et des contributions familiales).**
    - **Transparence totale sur l'usage des fonds publics et sur la sélection sociale de fait.**
- **Préparer les dispositifs de transfert ou de transformation:**
    - **Possibilité pour des établissements privés de rejoindre le réseau public (intégration dans l'Éducation nationale, reprise des personnels sous statut adapté).**
    - **Ou, au choix des organismes de gestion, maintien dans un régime privé strict, sans financement direct de fonctionnement, avec une période transitoire.**

2030-2031 : Abrogation de la loi Debré et nouveau cadre légal

- **Présenter au Parlement une loi de refondation du service public d'éducation, abrogeant la loi Debré et définissant:**
    - **Un socle national de service public éducatif (programmes, diplômes, laïcité, gratuité, contrôle).**
    - **Les conditions dans lesquelles des organismes non étatiques peuvent être associés à ce service public**

(conventionnement strict, obligations identiques au public).

- **Organiser la « sortie Debré » de façon graduelle:**
  - **Pour les établissements qui rejoignent le service public: intégration planifiée (statuts des personnels, gestion des locaux, continuité de la scolarité des élèves).**
  - **Pour ceux qui restent hors service public: extinction progressive des financements, accompagnement social et information claire des familles sur le nouveau régime.**
- **Mettre en place une autorité de régulation du service public d'éducation chargée de veiller au respect des obligations communes, de prévenir les discriminations et de garantir l'absence de "guerre scolaire" en arbitrant les conflits.**

2031-2032 : Stabilisation, évaluation et ajustements

- **Conduire une évaluation indépendante de l'impact du nouveau cadre: sur l'égalité d'accès, la mixité sociale, la répartition géographique de l'offre, la qualité de l'enseignement et les finances publiques.**
- **Ajuster la loi et les règlements (carte scolaire, régimes de conventionnement, règles de financement indirect via les collectivités) en fonction des résultats observés et des tensions éventuelles.**
- **Travailler à la pacification culturelle:**
  - **Inscrire dans le discours public qu'il ne s'agit pas de "chasser" le privé, mais de garantir que tout euro public serve un même droit à l'éducation dans un cadre laïque et égalitaire.**
  - **Favoriser, là où c'est pertinent, des coopérations locales public/privé autour de projets éducatifs, numériques et écologiques communs, pour déminer les antagonismes historiques sans renoncer au cap politique.**

Quelques garde-fous pour éviter la "guerre scolaire"

- **Ne pas opposer brutalement familles du public et du privé, mais rappeler que la responsabilité de l'organisation scolaire relève d'abord de la puissance publique, non des choix individuels passés.**
- **Garantir la continuité de scolarité des élèves des établissements transformés ou sortant du cadre Debré, avec des solutions d'accueil dans le public et des périodes transitoires claires.**
- **Associer systématiquement les représentants des familles, des enseignants et des collectivités aux étapes clefs (réforme législative, carte scolaire, transformation d'établissements), pour que le processus soit vécu comme une refondation collective, non comme un règlement de comptes.**

Tableau synthétique de phasage

Pour chaque période ; objectifs, mesures législatives, mesures budgétaires , dispositifs de concertation et indicateurs de suivi. Ces indicateurs permettront un pilotage transparent et des ajustements factuels, évitant les dérives idéologiques ou les opacités locales.

Période	Objectifs principaux	Mesures législatives	Mesures budgétaires & organisationnelles	Concertation & garde-fous	Indicateurs de suivi
2027-2028	- Affirmer l'éducation comme service public régalien commun au public et au privé sous financement public.educat	- Discours de politique générale fixant le cap. - Loi d'orientation "ÉCOLE 2027" mandatant une commission post-Debré.	- Gel des extensions de financements au privé. - Renforcement prioritaire des moyens publics.	- Grande conférence nationale. - Engagement "pas de guerre scolaire".	- Taux d'adhésion des réseaux privés à la conférence (nb de participants/signatures). - Progression des créations de postes publics (+X % vs 2026). - Satisfaction des

Période	Objectifs principaux	Mesures législatives	Mesures budgétaires & organisationnelles	Concertation & garde-fous	Indicateurs de suivi
	ion - Clarifier le cap: vers un régime unifié du service public d'éducation.				familles (enquête nationale).education
2029	- Commencer le rééquilibrage public/privé. - Préparer la convergence vers un statut commun.	- Texte sur conventionnement renforcé (laïcité, mixité). - Transparence sur admissions et frais scolaires.	- Plan d'investissement pluriannuel public. - Expérimentations "pôles publics d'éducation".	- Conciliations académiques carte scolaire. - Médiation conflits locaux.	- Évolution part élèves public vs privé par académie. - % établissements privés publiant critères admission. - Mixité sociale (IVAC) dans 100 établissements tests.education
2030	- Accélérer convergence: obligations identiques pour tout financé publiquement. - Organiser sortie/intégration établissements privés.	- Loi "statut service public d'éducation". - Options: intégration, associé, sortie financement.	- Accompagnement personnels/structures. - Financement transitoire pour sortants.	- Négociations nationales réseaux privés. - Information familles scénarios/continuité.	- Nb établissements ayant choisi chaque option. - Taux continuité scolarité élèves (0 rupture). - Évolution budget public/privé total.education
2031	- Abroger loi Debré, installer nouveau régime. - Garantir continuité service éducatif.	- Loi refondation abrogeant Debré. - Autorité régulation service public éducation.	- Bascule juridique/budgetaire. - Ajustement dotations collectivités.	- Suivi territoires sensibles. - Dialogue permanent familles/personnels.	- Date vote abrogation Debré. - % territoires sans conflit majeur (médiation). - Mixité sociale tous établissements (écart <10 pts vs national).education
2032	- Stabiliser nouveau paysage	- Ajustements législatifs post-	- Bilan financier réforme. - Consolidation	- Évaluation indépendante publique.	- Écarts réussite examens public/privé (<3

Période	Objectifs principaux	Mesures législatives	Mesures budgétaires & organisationnelles	Concertation & garde-fous	Indicateurs de suivi
	scolaire. - Évaluer impact égalité, mixité, qualité.	évaluation.	offre publique.	- Campagne “refondation partagée”.	pts). - % jeunes sans qualification (baisse 20% vs 2026). - Satisfaction globale familles/enseignants (enquête).education

Les indicateurs privilégient l’équité effective (mixité, accès, résultats) plutôt que les flux financiers bruts, pour juger la réussite de la refondation.